



Transition écologique et responsabilité sociétale : l'UTC marque une étape dans son engagement et ses actions en signant l'Accord de Grenoble

L'université de technologie de Compiègne se définit depuis sa création par une intégration forte des sciences, technologies et humanités tant en recherche qu'en enseignement. Cette approche a pour finalité de développer des technologies qui apportent des réponses appropriées aux défis sociétaux en les envisageant dans toute leur complexité. Elle prend à nouveau tout son sens lorsqu'il s'agit de construire des réponses innovantes aux enjeux de la transition socio-écologique.

Une étape importante qui formalise l'esprit bâtisseur et l'engagement profond de l'UTC sur les enjeux de la transition socio-écologique

Pour ses 50 ans, l'UTC souhaite affirmer son engagement sur les enjeux de la transition écologique et de la responsabilité sociétale en signant l'Accord de Grenoble.

Selon Claire Rossi, la directrice de l'UTC : « Nous sommes en mouvement sur les questions de la transition écologique et l'engagement sociétal à l'UTC depuis de nombreuses années. Notre recherche et nos formations ont continuellement évolué afin d'intégrer les enjeux des transitions en mettant l'accent sur l'adaptation des technologies mais surtout sur les approches systémiques et interdisciplinaires, permettant d'appréhender les transformations en tenant compte de leur impact global. En formation, un enseignement « socle » d'introduction aux enjeux environnementaux est proposé pour tout nouvel étudiant entrant à l'UTC en cursus ingénieur post-bac depuis la rentrée 2022. En 2022 également, nous avons mené une grande concertation auprès des personnels et étudiants sur six thématiques transversales : formation des étudiants et du personnel, recherche et innovation, communication et diffusion du savoir, mobilité, patrimoine immobilier et gestion administrative. Ce travail de plusieurs mois a permis à ce que les étudiants et les personnels impliqués apportent les bases d'un premier plan de 35 actions prioritaires avec l'ambition forte de les réaliser au cours des 3 années suivantes, certaines actions ont d'ailleurs déjà vu le jour. Ainsi la signature de l'Accord de Grenoble est un jalon qui formalise naturellement tout le travail mené et l'implication de la communauté UTC sur ces enjeux de longue date. Cette signature à l'aube de l'année des 50 ans de l'UTC symbolise également le souhait d'exemplarité de l'établissement au travers de l'ensemble de ses missions. Nous avons la volonté de participer activement à la construction d'un avenir porteur de sens. »

Un engagement fort sur 133 mesures qui s'inscrivent dans la dynamique globale de l'établissement sur les enjeux de la transition socio-écologique

Après un travail mené avec le comité de direction et les conseils centraux de l'UTC qui a permis d'engager l'ensemble des parties sur l'accord, le conseil d'administration a acté, le 10 mars 2023, la ratification de l'UTC à l'Accord de Grenoble. Par la signature de cet accord, le 29 mars 2023, l'UTC affirme son choix de s'engager sincèrement et durablement pour 133 mesures qui s'inscrivent d'ores et déjà dans la démarche globale de l'établissement et de sa nouvelle direction.

Les 133 actions sélectionnées ont vocation à être structurantes pour répondre à l'urgence climatique et sociétale et émergent aux 11 objectifs de l'Accord. Pour citer quelques-uns de ces objectifs :

- Sensibiliser aux enjeux de la transition socio-écologique 100 % des apprenants inscrits dans l'établissement lors de leur première année d'étude ;
- Adapter les enseignements afin d'intégrer au mieux les enjeux de la transition socio-écologique au regard de la spécialité suivie ;
- Proposer une formation aux enjeux de la transition socio-écologique à l'ensemble de personnel de l'établissement ;
- Préparer les apprenants à adopter une posture active dans leurs futurs emplois ;
- Augmenter la participation de la recherche à l'effort de transition ;
- Garantir une politique humaine et sociale d'égalité de considération et de diversité ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la lignée des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone ;
- Assurer une bonne gestion du campus permettant de promouvoir la santé, et le bien-être de ses parties prenantes, notamment par la protection de la biodiversité, le lien social et l'ouverture sur le territoire.

Claire Rossi précise : « L'UTC s'engage sur 133 mesures de l'Accord qui rassemble 180 propositions. Sur certaines, nous avons proposé des formulations alternatives qui s'adaptent mieux à la réalité de l'UTC. Pour d'autres, nous ne pouvions pas formellement nous engager à la place de nos partenaires, même si nous dialoguons avec eux pour leur faire part de nos attentes. De plus, nous n'avons pas souhaité émerger aux mesures dont la formulation ne les rendait pas applicables ou pertinentes compte tenu du fonctionnement spécifique de l'établissement. A titre d'exemple, nous ne pouvons pas créer un laboratoire sur les low-tech avec la taille de notre établissement, cependant un axe de recherche inter-laboratoires sur le sujet est en émergence à l'UTC. Nous avons également opté pour ne pas nous engager si nous n'étions pas certains de pouvoir accomplir les mesures dans leur intégralité dans les deux ans à venir. Mais ceci ne veut pas dire que nous n'allons pas y travailler et continuer à évoluer. Certaines mesures nécessitent en effet un travail en profondeur afin de les appréhender de manière systémique et afin qu'elles soient suivies de résultats notables ».

L'UTC s'engage ainsi pour accélérer la transition-écologique de l'enseignement supérieur et de la recherche en formant les générations de demain et son personnel tout en construisant un campus ancré dans son territoire et inclusif. Toutes ces actions, sensibilisantes et dynamisantes, sont des premières étapes vers une transformation en profondeur de l'établissement dont la traduction concrète devra donner lieu à l'obtention du [Label DD&RS](#) dans les trois années à venir.

[Accord de Grenoble signé par l'UTC \(mars 2023\)](#)

Contact Presse

Odile Wachter

Directrice de la communication

odile.wachter@utc.fr

03 44 23 49 97

06 45 49 53 34

donnons un sens à l'innovation

